



PREFET DE LA REGION PICARDIE

Direction Régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt de Picardie

Service Régional de l'Economie Agricole,  
de la Forêt et de l'Environnement

**Arrêté préfectoral portant approbation  
du Plan Pluriannuel Régional  
de Développement Forestier (PPRDF) de Picardie**

**Le Préfet de Région,  
Préfet de la Somme**

**Officier de la légion d'honneur  
Officier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code forestier et notamment les articles L.122-12 à 15, L.321-13 et D.122-26 et 27 ;

Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> août 2012 nommant M. Jean-François CORDET, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2011 portant composition du comité régional d'élaboration du plan pluriannuel régional de développement forestier de Picardie ;

Vu la circulaire DGPAAT/SDFB/C2010-3111 du 15 décembre 2010 relative à l'élaboration et la mise en œuvre des plans pluriannuels régionaux de développement forestier ;

Vu le projet de plan établi par le comité d'élaboration du PPRDF et mis à la disposition du public du lundi 3 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013 inclus ;

Vu l'avis favorable émis le 6 mars 2013 par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers de Picardie ;

Sur proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie ;


**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) de Picardie ci-annexé au présent arrêté est approuvé.

**Article 2 :**

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Picardie, préfecture de la Somme.

Amiens, le 7 mai 2013  
Le Préfet de Région  
  
Jean-François CORDET